## **FICHE DE SYNTHESE - PESTICIDES 2017**

**KERHARO Bassin versant:** 04339004 **Code Station:** 

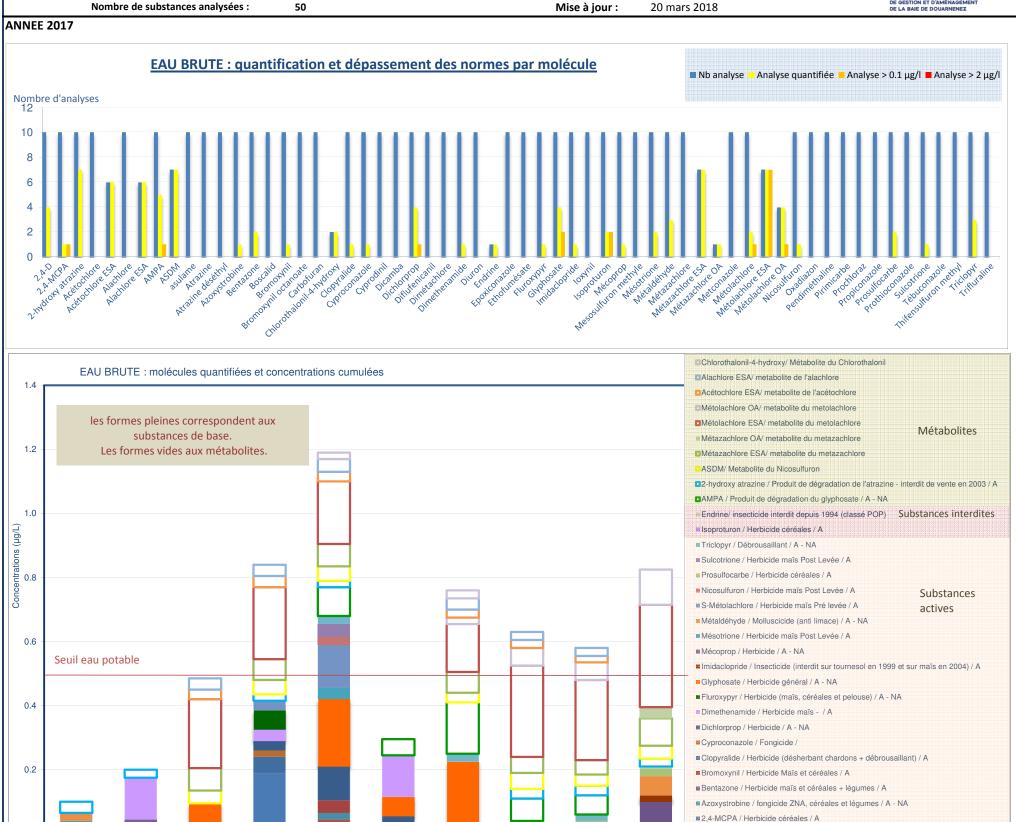
Superficie à la station : 44.65

Nombre de prélèvements en 2017 : 8 Secteur géographique : **SAGE** baie Douarnenez

**EPAB** Sources des données :

> Mise à jour : 20 mars 2018





24/11/2017

11/12/2017

Certaines molécules analysées font partie des polluants spécifiques synthétiques de l'état écologique et de l'état chimique définit par la DCE . Le tableau ci-contre indique le classement par paramètre

06/06/2017

26/07/2017

04/09/2017

24/10/2017

12/05/2017

02/05/2017

0.0

28/02/2017

\* Arrêté du 27 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface.

\*\* Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique

normes de qualité**	concentration par molécule	concentrations cumulées
eau potable	0,1 μg/l	0,5 μg/l
eau brute	2 ug/l	5 ug/l

2,4-D / Herbicide (débroussaillant) / A - NA

	Paramètre	Classement 2017
Etat écologique*	Metazachlore	Bon état
	Nicosulfuron	Bon état
	AMPA	Bon état
	Glyphosate	Bon état
	2,4 MCPA	Bon état
	Difluenicanil	Bon état
	2,4D	Bon état
	Metaldehyde	Bon état

	Alachlore	Bon état
Etat chimique*	Diuron	Bon état
ļ.	Isoproturon	Bon état

### Analyse de l'année 2017

Sur 60 molécules analysées, 32 molécules ont été retrouvées. La norme de qualité pour l'eau brute de 2 μg/l par molécule n'est pas dépassée. La norme pour l'eau potable pour une molécule seule (0.1μg/l) est dépassée à 16 reprises. Cette norme est uniquement utilisée à titre indicatif puisque le bassin du Kerharo n'est pas utilisé pour l'alimentation en eau potable. La norme pour les concentrations cumulées est dépassée lors de 6 campagnes, notamment à cause des concentrations des métabolites.

#### Les molécules concernées par les dépassements de 0.1 µg/l sont les suivantes :

- 2 molécules à usage agricoles uniquement : le métolachlore (forme S) et le 2.4 MCPA qui sont des herbicides.
- 2 molécules à usage mixte (agriculteurs, professionnels du paysage, particuliers): le dichlorprop-p, le glyphosate
- 3 molécules sont des produits de dégradation : l'AMPA, issu du glyphosate, le metolachlore ESA et metolachlore OA qui sont des métabolites du metolachlore, retrouvé sous la forme S uniquement sur notre bassin.
- 1 molécule interdite depuis le 30 septembre 2017 : l'Isoproturon, l'un des herbicides agricole les plus vendus avant sont interdiction en 2016. Sur ce bassin, la molécule n'apparait plus depuis son interdiction.

En plus faibles concentrations, on retrouve plusieurs autres molécules dont l'usage est proscrit :

- 2-hydroxy-atrazine, produit de dégradation de l'atrazine dont l'interdiction d'utilisation date de 2003. Cette molécule est connue pour sa rémanence dans le sol, et bien que retrouvée dans de faibles quantités elle est quantifiée dans 7 campagnes sur 10 en 2017.
- Alachlore ESA, métabolite de l'alachlore, un hercibide interdit par l'Union Européenne en 2006.
- l'acétochlore ESA, métabolite de l'acétochlore, un herbicide interdit en 2013
- l'endrine, un insecticide considérée comme un POP (polluant organique persistant)( Décret n° 2004-846 du 13/08/04).

D'autre part, la norme eau potable pour le total des molécules est dépassée lors de 6 campagnes de prélèvements sur 10. La plus forte concentration cumulée mesurée est égale à 1.19 μg/l.Cette valeur demeure inférieure à la norme pour l'eau brute.

D'après les données 2015 de l'observatoire des ventes de produits phytosanitaires, 7 des 10 molécules les plus vendues sont retrouvées dans les échantillons d'eau dont 6 sous leur forme initiale et une sous une forme dégradée.

On retrouve également 8 métabolites dont :

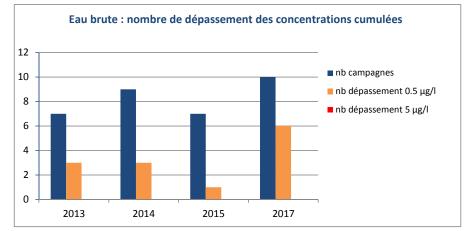
- 3 métabolites de substances interdites à la vente (acetochlore et alachlore : ces molécules ne sont pas détectées mais leur métabolites sont quantifiés dans 60% des prélèvements). Le troisième est le produit de dégradation de l'atrazine, dont l'interdiction remonte à 2003 et qui est qualifié comme persistant dans le sol. Il est régulièrement quantifié dans la baie et apparait ici dans 70% des échantillons.
- 5 métabolites de substances autorisées à la vente : le glyphosate, quantifié dans sa forme originale et dégradée (AMPA) dans 50% des prélèvements. l'ASDM, produit issu de la dégradation du nicosulfuron. Le metolachlore ESA et le metolachlore OA qui sont issus du S-metolachlore, le chlorothalonil-4-hydroxy qui est issu du chlorothalonil et le Metazachlore ESA, metabolite du metazachlore, qu fait également partie des produits phytosanitaires les plus vendus sur le territoire.

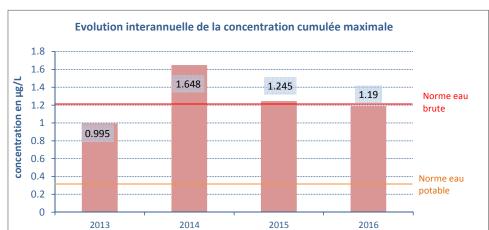
# **Analyse interannuelle**

Source des données : CCPCP (2010-2012), EPAB (depuis 2013)

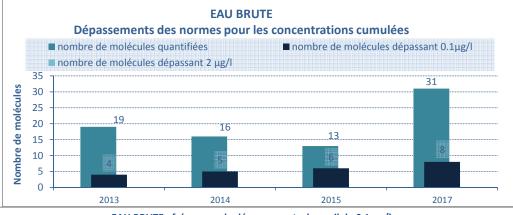
Les pesticides sont transférés vers les cours d'eau essentiellement par lessivage lors des épisodes pluvieux. C'est pourquoi les prélèvements sont effectués après une pluie supérieure à 10 mm/24h.

L'analyse interannuelle des données est très relative : elle dépend notamment des conditions météo précédant le prélèvement, du temps de transfert propre à chaque bassin versant et également des périodes d'application des pesticides.





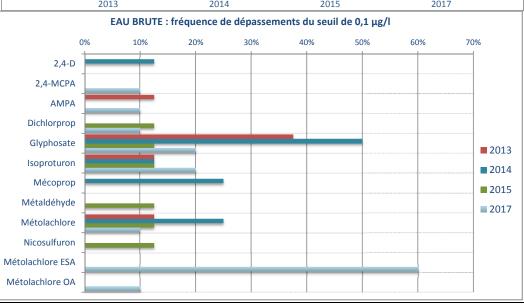
Remarque : la concentration totale est relative au nombre de molécules analysées (cf graphique "Quantifications et dépassements des normes par molécule").

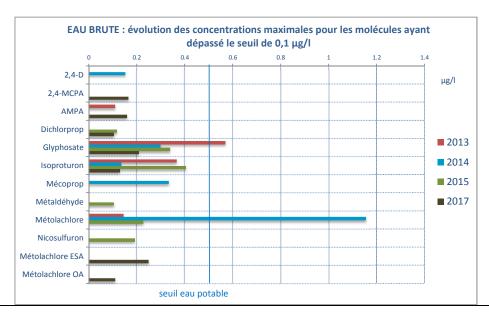


## NORMES PAR MOLECULE

Entre 2013 et 2017, on constate :

- une augmentation du nombre de molécules quantifiées (imputable à l'amélioration des processus analytiques permettant de meilleures quantifications des métabolites).
- un nombre de molécules dépassant le seuil de 0.1μg/L assez constant avec une légère augmentation en 2017
- pas de dépassement de la norme de  $2\mu g/l$  pour une molécule (norme eau brute).





Document et figures non diffusables sans autorisation préalable de l'EPAB